

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

Nom du jeu-concours : 1 000 abonnés LinkedIn SIMAX

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par SIMAX, société par actions simplifiée à la dénomination sociale NOUT, RCS Montpellier 488601964, siège social 22 rue Romani, 34170 Castelnau-Le-Lez, désignée ci-après "l'Organisateur".

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- **1 x 1 module sur Simax Starter offert durant 1 000 jours.**

Si le gagnant le demande, il peut choisir de modifier son lot de la façon suivante :

- 1. Choisir 2 modules de Simax Starter offerts durant 500 jours**
ou
- 2. Choisir 4 modules de Simax Starter offerts durant 250 jours**
ou
- 3. Choisir l'ensemble des modules de Simax Starter durant 100 jours.**

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Le jeu-concours est ouvert aux personnes résidant en France.
- Les participants doivent être âgés de plus de 18 ans.

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Les salariés de l'Organisateur.
- Les salariés des entreprises intégratrices du logiciel Simax.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du **09/11 /2022** jusqu'au **25/11/2022**.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Le participant devra remplir un formulaire en ligne spécialement conçu pour le jeu-concours. Le formulaire sera disponible sur notre site internet : <https://www.simax.fr/>.
- Un tirage au sort sera effectué une fois le concours terminé, parmi les adresses mails respectant les conditions de participation.

6. Désignation du gagnant

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

- Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participations respectant les conditions de participations du jeu-concours.
- Le tirage au sort sera effectué grâce à une fonction « hasard() » sur le logiciel Simax. Cette fonctionne retourne de façon aléatoire un sous ensemble d'une liste.

Ce tirage au sort sera effectué par un salarié de l'Organisateur.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le **28/11/2022** au plus tard sur le site internet de l'Organisateur : <https://www.simax.fr/>.

Les résultats seront également communiqués sur les réseaux sociaux de l'Organisateur (LinkedIn, Instagram, Facebook et Twitter).

Le gagnant sera également informé sur l'adresse mail renseignée dans le formulaire qu'il aura rempli pour participer au concours.

8. Données personnelles

En participant au jeu-concours « **1 000 abonnés LinkedIn SIMAX** », le participant donne son accord avec la politique de confidentialité ci-dessous.

Le terme « information », tel qu'il est utilisé ici, désigne les informations relatives à la l'organisation de la Société et à ses données. Sont exclus de l'accord de confidentialité les éléments d'information du domaine public ainsi que ceux obtenus auprès d'un tiers libre de les divulguer. Le but du présent accord est de garder confidentiel tout ou une partie de ces informations de façon à assurer leur protection contre un emploi intempestif ou une divulgation non autorisée à des tiers. SIMAX accepte :

- De ne fournir ces informations qu'à son personnel,
- De prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter que ce personnel ne divulgue à des tiers tout ou partie de ces informations sans accord écrit préalable,

Le présent accord reste valable jusqu'à la publication des « informations » et sans limite dans le temps. Le présent accord de confidentialité est soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Montpellier.

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Si le participant ne s'oppose pas à être recontacté dans un but commercial, l'Organisateur pourra le recontacter dans ce but.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

- Par un simple e-mail à l'adresse : commercial@simax.fr